



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

S/15762
13 mai 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

MAY 10 1983

~~UN/SA~~ ON

LETTRE DATEE DU 13 MAI 1983, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE
REPRESENTANT PERMANENT DU PANAMA AUPRES DE L'ORGANISATION DES
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du bulletin d'information
publié à l'issue de la réunion qu'ont tenue à Panama les Ministres des affaires
étrangères de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, les
11 et 12 mai 1983.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer ce texte comme
document du Conseil de sécurité, ainsi que de l'Assemblée générale, au titre des
points intitulés "Développement et renforcement du bon voisinage entre Etats",
"Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité
internationale" et "Règlement pacifique des différends entre Etats".

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos OZORES TYPALDOS

Annexe

BULLETIN D'INFORMATION

"Au cours de la réunion qu'ils ont tenue dans la ville de Panama les 11 et 12 mai 1983, les Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de Contadora ont examiné les questions ci-après :

- A. La demande présentée par le Gouvernement costa-ricien en vue de la constitution d'une commission d'observation.
- B. L'évolution du débat au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, lors de la réunion convoquée à la demande du Nicaragua.
- C. Le programme d'activités de la prochaine réunion des Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de Contadora et les cinq Ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale, qui doit avoir lieu au Panama à partir du 28 mai prochain.

Le Gouvernement costa-ricien a présenté à l'Organisation des Etats américains une demande en vue de la constitution d'une force de paix qui soit en mesure d'assurer une surveillance effective dans la zone costa-ricienne limitrophe du Nicaragua. A l'appui de cette demande, il a invoqué le fait qu'il n'avait pas d'armée et se heurtait à des difficultés pour mener à bien les opérations de contrôle le long d'une frontière qui est très étendue et traverse des régions accidentées. Les autorités costa-riciennes ont communiqué aux Gouvernements de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela, par l'intermédiaire d'envoyés spéciaux, une déclaration analogue indiquant leur désir qu'une commission d'observation soit établie à cet effet.

Les Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de Contadora, agissant dans le cadre des principes qui régissent leur conduite, ont rappelé que l'objet initial et essentiel qui avait suscité la constitution du Groupe était l'exécution d'une mission diplomatique visant à rechercher, par la voie politique, la solution des conflits avec la collaboration des parties concernées.

Dans cette perspective, le Groupe de Contadora a estimé que son travail consistait essentiellement en un effort politique visant à favoriser le dialogue, la compréhension et, d'une manière générale, la mise au point de mécanismes politiques qui, avec le concours des Etats intéressés, puissent assurer la pleine réalisation de leurs objectifs.

Compte tenu des circonstances, la proposition tendant à créer une commission d'observation s'apparente étroitement aux efforts déployés pour créer des conditions de paix dans la région. Le succès de cette proposition nécessite le concours des deux pays.

Vu ce qui précède, les Ministres des affaires étrangères des pays du Groupe de Contadora ont décidé d'envoyer une commission d'observation composée de deux représentants de chacun de leurs pays et chargée d'étudier sur place les faits et les circonstances et de présenter les recommandations voulues.

Pour accomplir ces fonctions, les membres de la commission pourront se faire accompagner des consultants que chaque pays jugera nécessaires et prendre conseil, s'ils l'estiment utile, d'experts internationaux.

Les Ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Mexique, du Panama et du Venezuela constatent avec une vive préoccupation le tour qu'a pris le conflit centraméricain au cours de ces derniers jours et la violation répétée de principes essentiels de l'ordre juridique international.

Ces circonstances ont suscité diverses initiatives en vue d'une intervention d'organismes multilatéraux. C'est le cas des demandes présentées récemment par des pays centraméricains au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies et au Conseil permanent de l'Organisation des Etats américains.

Il serait très souhaitable que les délibérations qui se poursuivent dans ces instances, et en particulier celles qui se déroulent actuellement au Conseil de sécurité, aboutissent à un renforcement des principes dont le respect doit inspirer la conduite internationale des Etats.

Il s'agit notamment de l'autodétermination et de la non-intervention dans les affaires d'autres Etats, du respect de l'intégrité territoriale, de l'obligation de ne pas autoriser l'utilisation du territoire d'un Etat pour commettre des actes d'agression contre d'autres Etats, du règlement pacifique des différends et de l'interdiction de menacer de recourir à la force ou d'en faire usage pour résoudre des conflits.

Les pays du Groupe de Contadora exhortent une fois de plus les pays centraméricains à contribuer à l'effort de paix et à manifester à ce titre leur volonté politique de trouver un moyen d'assurer le dialogue et la compréhension pour venir à bout des divergences de vues qui les opposent actuellement. De cette attitude franche et constructive dépend dans une grande mesure le succès de cette mission de paix.

Pour atteindre ces objectifs, une invitation officielle a été adressée aux cinq Ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique centrale pour qu'ils tiennent une réunion de travail au Panama les 28, 29 et 30 du mois en cours. Cette réunion aura lieu dans le cadre de la procédure de consultation et de négociation convenue au cours de la dernière réunion du mois d'avril. Le calendrier établi prévoit l'ordre de discussion des questions en groupes de travail et leur examen final en session plénière.

Les Ministres des affaires étrangères de la Colombie, du Mexique et du Venezuela remercient le Gouvernement panaméen de son hospitalité et des moyens qu'il a généreusement mis à leur disposition pour la réalisation de leur mission; ils ont pu ainsi à nouveau s'acquitter des tâches pour lesquelles le Groupe de Contadora a été réuni.

Panama, le 12 mai 1983"
